

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 6 mars 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique LE NINIVEN, Maire.

Etaient présents : Dominique LE NINIVEN, Martine GUÉRIN, Morgane LE POULICHET, Caroline NENEZ, Marie ROLLAND, Denis LE GUENIC, Patrick PENFORNIS, Frédéric LE NY, Sophie ARENS, Sylvie PENFORNIS, Julie TARDIOLI, André KERAUDREN.

Personnes excusées représentées : Sylvie JAMET a donné pouvoir à Sophie ARENS, Damien SYLVESTRE a donné pouvoir à Frédéric LE NY.

Caroline NENEZ a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire demande aux élus présents si le procès-verbal de la séance précédente appelle une remarque de leur part quant à sa rédaction. Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 2026-02-01 : COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2025

Sur proposition de la commission « Budget et finances » réunie le 27 février 2026,
Le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	821 091,41 €
Recettes	1 027 707,68 €
Résultat de l'exercice	+ 206 616,27 €
Résultat antérieur reporté	+ 128 153,09 €
Résultat de clôture	+ 334 769,36 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 232 563,61 €
Recettes	1 909 668,92 €
Résultat de l'exercice	- 322 894,69 €
Résultat antérieur reporté	- 224 264,73 €
Résultat de clôture	- 547 159,42 €
Restes à réaliser dépenses	540 966,99 €
Restes à réaliser recettes	834 504,11 €
Résultat compte tenu des restes à réaliser	- 253 622,30 €

Le Maire s'étant retiré,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine GUERIN, 1^{ère} adjointe, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune.

N° 2026-02-02 : COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2025

Sur proposition de la commission « Budget et finances » réunie le 27 février 2026,
Le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2025 du budget Assainissement de la Commune qui s'établit ainsi :

EXPLOITATION	
Dépenses	39 837,01 €
Recettes	45 486,60 €
Résultat de l'exercice	5 649,59 €
Résultat antérieur reporté	+ 24 423,67 €
Résultat de clôture	+ 30 073,26 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	70 886,08 €
Recettes	117 545,18 €
Résultat de l'exercice	+ 46 659,10 €
Résultat antérieur reporté	+ 41 641,64 €
Résultat de clôture	+ 88 300,74 €
Restes à réaliser dépenses	140 360,00 €
Restes à réaliser recettes	57 563,82 €
Résultat compte tenu des restes à réaliser	+ 5 504,56 €

Le Maire s'étant retiré,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine GUERIN, 1^{ère} adjointe, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget Assainissement de la Commune.

N° 2026-02-03 : COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET LOTISSEMENT – ANNEE 2025

Sur proposition de la commission « Budget et finances » réunie le 27 février 2026,
Le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement de la Commune qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	67 637,40 €
Recettes	60 351,08 €
Résultat de l'exercice	- 7 286,32 €
Résultat antérieur reporté	+ 9 316,34 €
Résultat de clôture	+ 2 030,02 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	72 850,44 €
Recettes	66 023,28 €
Résultat de l'exercice	- 6 827,16 €
Résultat antérieur reporté	+ 1 157,78 €
Résultat de clôture	- 5 669,38 €
Restes à réaliser dépenses	0,00 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €

Le Maire s'étant retiré,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine GUERIN, 1^{ère} adjointe, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement de la Commune.

N° 2025-02-04 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 : BUDGET PRINCIPAL

Sur proposition de la commission « Budget et finances » réunie le 27 février 2026,
Après avoir pris connaissance du résultat de gestion et du compte financier unique de l'année 2025 du budget principal,

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de 253 622,30 € en recettes d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de 81 147,06 € en recettes de fonctionnement, au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté »

N° 2026-02-05 : ATTRIBUTIONS COMPENSATRICES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le maire invite le Conseil Municipal à prendre acte des attributions compensatrices versées par Roi Morvan Communauté à la commune de Priziac.

Les attributions en 2025 étaient de 17 939 €, elles seront ramenées à 16 941 € en 2026, du fait d'une légère augmentation des charges du service SIG (Système d'Information Géographique) et une forte augmentation des charges liées à l'instruction des demandes d'urbanisme.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** du montant des attributions compensatrices communautaires pour la commune de Priziac au titre de l'année 2026.

N° 2026-02-06 : LECTURE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 26 MAI 2020 (DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE)

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du 26 mai 2020 confiant au Maire certaines attributions de sa compétence, il a été rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le 10 février 2026 :

- Achat de panneaux – Signals – 566,89 € HT
- Ravalement de façade nord de l'école – Silva Tavares – 12 746,00 € HT
- Pièces gyro broyeur – 1 035,66 € HT

QUESTIONS DIVERSES

- Les conseillers municipaux modifient le tableau des permanences tenues lors des élections municipales du 15 mars 2026.

Élections municipales du 15 mars – 1^{er} tour	
De 08h à 10h30	
Dominique LE NINIVEN	Sophie ARENS
Caroline NENEZ	Sylvie JAMET
De 10h30 à 13h00	
Dominique LE NINIVEN	Denis LE GUENIC
Frédéric LE NY	André KERAUDREN
De 13h00 à 15h30	
Martine GUÉRIN	Sylvie PENFORNIS
Julie TARDIOLI	Damien SYLVESTRE
De 15h30 à 18h00	
Morgane LE POULICHET	Patrick PENFORNIS
Marie ROLLAND	

- Le Maire rappelle que la cérémonie du 19 mars aura lieu à 10h30, place de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Réunion du 10 mars 2026 – Délibérations n° 01 à 05

N° 2026-02-01 : Compte Financier Unique du budget principal – année 2025

N° 2026-02-02 : Compte Financier Unique du budget Assainissement – année 2025

N° 2026-02-03 : Compte Financier Unique du budget Lotissement – année 2025

N° 2025-02-04 : Affectation du résultat de fonctionnement 2025 : budget principal

N° 2026-02-05 : Attributions compensatrices communautaires

N° 2026-02-06 : Lecture des décisions du Maire prises en application de la délibération du 26 mai 2020
(Délégations du Conseil municipal au Maire)

Dominique LE NINIVEN, Maire	
Caroline NENEZ, secrétaire de séance	